Communiqué conjoint entre la France et le Japon (Annexe)

Feuille de route pour la

coopération franco-japonaise

2013-2018

Sommaire

tique et de sécurité
Renforcer le dialogue bilatéralp.4
Consolider le dialogue au sein des organisations
internationalesp.5
Travailler au renforcement de l'Etat de droit aux niveaux national et internationalp.6
Unir nos efforts dans la lutte contre le terrorismep.7
Œuvrer ensemble pour le désarmement et la non-prolifération p.8
Coopérer pour la paix et la sécurité régionale et internationale p.9
Renforcer la coopération dans le Pacifique p10
Approfondir la coopération de sécurité et de défensep.11
en matière économique, scientifique, technologique et sur les
oales
Consolider la relation économiquep.13
Renforcer la coopération scientifique et technologiquep.16
Renforcer la coopération sur le nucléaire civilp.17
Développer les échanges sur la politique énergétique et le développement durablep.18
Intensifier nos échanges sur les questions globalesp.19
culturelle et échanges de personnes
Consolider la coopération culturelle franco-japonaisep.23
Renforcer la coopération linguistique, éducative et
universitairep.24
Promouvoir les échanges de personnesp.25
Approfondir la coopération décentraliséep.26
Développer la coopération en matière familialep.27

Dialogue politique et de sécurité

Objectif n°1	Renforcer le dialogue bilatéral
3	

Outre les rencontres entre chefs d'Etat et de Gouvernement :

- Des rencontres régulières entre les Ministres des Affaires étrangères seront organisées pour la mise en œuvre du dialogue stratégique ;
- Les Ministres de la Défense et des Affaires étrangères se réuniront pour conduire un dialogue politico-militaire ;
- Afin d'échanger leurs vues sur l'environnement de sécurité au Moyen-Orient, en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, la France et le Japon renforceront leur dialogue, notamment au niveau des directeurs des Ministères des Affaires étrangères ;
- Le dialogue entre les Ministres chargés de l'économie et des finances se poursuivra, notamment en marge des différentes rencontres multilatérales auxquelles ils participent.

Objectif n°2	Consolider	le	dialogue	au	sein	des	organisations
	internationa	les					

- La France et le Japon renforceront leur collaboration au sein des enceintes internationales en matière de développement durable, d'environnement, de changement climatique, de prévention des catastrophes naturelles, d'énergie, de sécurité alimentaire, de santé, d'aide publique au développement et de prévention des risques ;
- Dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, la France et le Japon continueront de se consulter de façon étroite sur tous les sujets traités au sein du Conseil de sécurité. Les deux pays réaffirment leur intention de tenir annuellement des consultations régulières sur des sujets d'intérêt commun. Ils renforceront leur coopération afin de promouvoir les réformes nécessaires, notamment s'agissant de l'élargissement du Conseil de sécurité, et la réforme administrative et budgétaire des Nations Unies. La France réitère son soutien à l'accès du Japon à un siège de membre permanent dans le cadre d'une réforme du Conseil de sécurité des Nations unies. Les deux pays établiront un dialogue bilatéral sur la soutenabilité financière du système des Nations unies afin que soient mieux reflétées les capacités contributives respectives des Etatsmembres;
- -Dans le cadre de leurs échanges bilatéraux et à l'occasion de leurs contacts en amont des principales échéances à l'Assemblée générale des Nations Unies et au Conseil des droits de l'Homme, les deux pays continueront de mener une concertation étroite en matière de promotion et de protection des droits de l'Homme au plan international, notamment aux Nations unies ;
- -La France et le Japon promouvront davantage leur coordination et coopération au sein entre autres de l'UNESCO, qui a son siège à Paris, et de l'Université des Nations Unies, qui siège à Tokyo.

Objectif n°3	Travailler au	renforcement	de	l'Etat	de	droit	aux
	niveaux nation	nal et internation	nal				

- Soucieux de prévenir l'apparition ou l'aggravation de différends internationaux, la France et le Japon échangeront leurs analyses sur les mesures permettant de promouvoir et de mettre en œuvre les divers mécanismes de règlement pacifique des différends ;
- En vue de lutter contre l'impunité, la France et le Japon encourageront les Etats non-parties à ratifier le Statut de Rome de la Cour Pénale internationale, individuellement ou collectivement dans les différentes enceintes, y compris régionales ;
- Les deux pays s'attacheront à promouvoir les principes du droit de la mer, y compris le principe de liberté de navigation. Ils encourageront les pays qui ne sont pas parties à la Convention des Nations unies sur le droit de la mer à y adhérer, en vue de l'universalisation de cette convention.
- Afin de développer l'Etat de droit, la France et le Japon étudieront les possibilités de coopération conjointe portant sur la formation du personnel dans les organismes judiciaires des pays en voie de développement.

Objectif n°4 Unir nos efforts dans la lutte contre le terrorisme

- La France et le Japon renforceront entre autres leur contribution à des programmes internationaux en matière de lutte contre le terrorisme dans les Etats affectés par cette menace, notamment en Afrique du Nord et dans le Sahel :
- Outre les enceintes multilatérales (G8, ONU, GCTF), les deux pays poursuivront leurs échanges en matière de lutte contre le terrorisme dans l'enceinte du dialogue politico-militaire «2+2» appropriée;
- Les deux pays poursuivront leurs échanges sur la paix et la stabilité en Afrique aussi bien au niveau bilatéral que multilatéral au sein, notamment, du G8 ;
- La France et le Japon renforceront leur coordination, notamment au Moyen-Orient et en Afrique, en développant, dans la mesure du possible, les échanges d'informations relatives à la sécurité de leurs ressortissants, y compris dans des situations de crise résultant d'un acte terroriste. Les deux pays poursuivront ces échanges afin que les ministères des Affaires étrangères des deux pays puissent également se coordonner lors des situations de crise.

Objectif n°5	Œuvrer ensemble pour le désarmement et la non-
	prolifération

- -La France et le Japon réaffirment leur intention de renforcer davantage leur coopération pour le maintien et la consolidation du régime instauré par le Traité sur la Non-prolifération des armes nucléaires (TNP), par la promotion de la mise en œuvre du plan d'action du TNP adopté en 2010. Visant au succès de la conférence d'examen du TNP de 2015, ainsi que des rendezvous d'étape « PrepCom », les deux pays mèneront des consultations étroites notamment sur les sujets qui concernent les actions menées par l'Initiative de désarmement et de non-prolifération (NPDI) et par les États dotés de l'arme nucléaire ;
- -Les deux pays encourageront le soutien à l'AIEA auprès des pays nonsignataires du protocole additionnel de l'AIEA, pour l'universalisation de celui-ci.
- -La France et le Japon poursuivront leurs efforts en faveur du démantèlement complet, vérifiable et irréversible des programmes nucléaires et balistiques nord-coréens, y compris l'enrichissement d'uranium. Ils renforceront leurs échanges d'informations sur ce dossier. En outre, les deux pays continueront à exiger de la Corée du Nord un engagement en matière de droits de l'Homme, y compris sur l'enlèvement de ressortissants étrangers ;
- -Les deux pays approfondiront leur coopération en vue d'une solution pacifique et diplomatique de la question du programme nucléaire iranien en renforçant « le dialogue et la pression » à l'égard de l'Iran.

Objectif n°6	Coopérer	pour	la	paix	et	la	sécurité	régionale	et
	internation	nale							

- La France et le Japon s'appliqueront à renforcer leur coopération dans le domaine des Opérations de Maintien de la Paix, sur la base de la coopération déjà existante en Afrique ou ailleurs (Ecole de Maintien de la Paix de Bamako, Centre de Perfectionnement aux Actions post-conflictuelles de Déminage et de Dépollution au Bénin, Centre de Perfectionnement de Police Judiciaire au Bénin, Ecole Internationale des Forces de Sécurité au Cameroun, Centre de Formation aux Missions de Maintien de la Paix d'Oudong au Cambodge);
- La France et le Japon renforceront leur coopération pour l'amélioration de la sécurité dans la bande sahélo-saharienne ;
- La France et le Japon approfondiront leur coopération dans les enceintes internationales sur les mesures à prendre en matière de sécurité maritime, en particulier s'agissant de la lutte contre la piraterie au large de la Somalie. Les deux pays s'engagent à travailler ensemble pour une application constante du Code de Conduite de Djibouti;
- La France comme le Japon souhaitent renforcer la coopération entre le Japon et l'Union européenne en matière de lutte contre la piraterie au large de la Somalie, en prenant appui sur la coopération franco-japonaise à Djibouti. La coopération notamment dans le domaine du renforcement des capacités de sécurité et de contrôle maritimes pourrait être développée, notamment entre la mission EUCAP Nestor et les projets de la JICA. Le centre d'entraînement régional à Djibouti pourrait être utilisé à cet effet.

Objectif n°7 Renforcer la coopération dans le Pacifique

La France et le Japon, nations du Pacifique renforceront leur engagement pour le maintien de la paix et la stabilité de la zone Pacifique, qui constitue un intérêt commun.

- La France et le Japon renforceront la coopération bilatérale entre le Japon et les collectivités françaises du Pacifique ;
- Les deux pays renforceront le dialogue sur la zone et les îles du Pacifique, déjà engagé dans le cadre de leur participation aux organisations régionales du Pacifique (Dialogue post-Forum du Forum des îles du Pacifique (PIF), Communauté du Pacifique, Programme Régional Océanien de l'Environnement etc.). Ils œuvreront au développement des contacts entre les ambassades de France et du Japon dans la région, dans la perspective, notamment, de promouvoir une coopération en faveur des petits Etats insulaires du Pacifique;
- Le Japon accueille positivement l'intérêt exprimé par la France pour les Sommets des Dirigeants des Iles du Pacifique (PALM). Les deux pays échangeront, notamment, à l'occasion du dialogue mentionné ci-dessus ;
- Pour renforcer davantage les liens entre la Nouvelle-Calédonie et le Japon, la France appuiera, lorsqu'elle sera possible sur le plan institutionnel, la mise en place d'un délégué du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au sein de l'Ambassade de France au Japon. Le Japon s'efforcera de conduire une mission annuelle d'un haut fonctionnaire chargé de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie Française qui sera désigné à cet effet. Les deux pays s'attacheront, en outre, à favoriser les contacts bilatéraux au Japon des hauts fonctionnaires français chargés du Pacifique lors de leur déplacement dans la région ;

Objectif n°8 Approfondir la coopération de sécurité et de défense

8.1. La France et le Japon échangeront sur les questions de défense et étudieront les possibilités de coopérations futures en la matière.

Les Ministres de la Défense et des affaires étrangères se réunissent pour réaffirmer l'importance de la coopération franco-japonaise dans le domaine de la défense et de la sécurité et pour fixer les principes de cette coopération. Les deux pays accélèreront les préparatifs nécessaires à la tenue d'une réunion des Ministres dès que possible.

Les deux pays conviennent de créer à cette fin une enceinte de dialogue. Celle-ci portera sur la coopération dans le domaine des équipements de défense ainsi que sur les dispositifs de contrôle des exportations.

- 8.2. Dans le domaine cyber, les deux pays poursuivront les échanges entre agences nationales de cybersécurité et renforceront leur dialogue sur les enjeux globaux du cyberespace au niveau des coordinateurs cyber des ministères des Affaires Etrangères ;
- 8.3 En matière de sécurité civile, les deux pays renforceront leurs échanges sur la prévention des catastrophes naturelles, notamment dans la perspective de la 3^{ème} Conférence mondiale sur la Prévention des Catastrophes naturelles qui se tiendra au Japon en 2015, et de l'élaboration d'un cadre qui succèdera au « cadre Hyogo ».

	économie, de la eux mondiaux	a science,

Objectif n°9 Consolider la relation économique

- 9.1 La France et le Japon saluent le lancement des négociations de l'Accord de partenariat économique (APE)/Accord de libre-échange (ALE) entre l'Union européenne et le Japon, dans l'objectif de conclure à courte échéance un accord approfondi, complet équilibré et abordant toutes les questions d'intérêt commun.
- 9.2. La France et le Japon contribueront à l'intensification du commerce et de l'investissement, par l'approfondissement de leur collaboration visant à promouvoir l'objectif d'une concurrence loyale dans les échanges internationaux et à assurer le respect des règles du commerce et de l'investissement au sein de la communauté internationale ;

La France et le Japon souligneront l'importance d'un régime multilatéral du commerce qui soit ouvert, prévisible, respectueux des règles et transparent et s'engageront à assurer que l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) demeure au cœur de ce régime ;

La France et le Japon réaffirmeront leur engagement à renforcer leurs efforts de promouvoir le commerce et l'investissement et à lutter contre toutes les formes de protectionnisme, en profitant des enceintes du G8 et du G20, etc.;

Conjointement avec le Japon, la France, en lien avec l'Union européenne, œuvrera à l'harmonisation des normes techniques et commerciales au niveau mondial, ainsi qu'à l'adoption et à la mise en œuvre de standards communs au sein des instances normatives internationales ;

- 9.3 La France et le Japon renforceront leur relation économique pour construire un partenariat privilégié fondé sur la densification des échanges et l'accompagnement de coopérations industrielles sur les marchés nationaux et mondiaux :
 - Parallèlement aux rencontres du club franco-japonais des hommes d'affaires, la France et le Japon encourageront les rapprochements, échanges, partenariats et rencontres entre milieux économiques des deux pays, afin de faire émerger de nouvelles offres, de nouvelles synergies commerciales et industrielles, tant sur les marchés nationaux qu'à l'export. La France et le Japon favoriseront la collaboration entre entreprises sur les marchés tiers :
 - Les deux gouvernements promouvront la coopération industrielle dans les hautes technologies par l'accompagnement de projets destinés aux marchés national et mondial dans des secteurs clés à haute valeur ajoutée identifiés conjointement avec les acteurs économiques concernés. Ils poursuivront cette coopération plus particulièrement à travers le comité de coopération

- industrielle franco-japonais, animé par le ministère français du Redressement Productif et le ministère japonais de l'Economie, du Commerce et de l'Industrie, notamment dans les domaines de la robotique, du textile et du réseau intelligent en plus des coopérations déjà existantes entre pôles de compétitivité français et clusters japonais;
- Les deux pays réaffirmeront l'importance du renforcement des échanges et des coopérations notamment entre leurs industries dans les domaines de l'énergie, de l'automobile, des transports et de la défense. Ils soutiendront les échanges entre leurs industries aéronautiques à travers notamment le groupe franco-japonais sur la coopération industrielle dans l'aéronautique civile, lancé par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) et le Ministère de l'Economie, du Commerce et de l'Industrie (METI);
- Afin de favoriser le développement à l'export et à l'international des PME et ETI, le JETRO et Ubifrance renforceront leur coopération et mèneront des actions conjointes et coordonnées avec la CCIFJ et la CCIJF. Les secteurs de l'énergie, de l'environnement, des technologies de l'information et de la communication, des transports, de la santé, de l'agroalimentaire et de l'art de vivre seront notamment visés. Un accord entre le JETRO et Ubifrance sera signé;
- Le développement des investissements croisés est une vraie source de rapprochement de nos économies. Afin de faciliter l'installation et le développement des entreprises japonaises en France et françaises au Japon et les partenariats entre entreprises des deux pays, un accent particulier sera mis sur le renforcement de la coopération entre le JETRO et l'AFII notamment à travers la signature d'un accord entre ces deux organisations.
- 9.4 Les deux pays œuvreront conjointement à la promotion d'une agriculture compétitive, innovante, responsable écologiquement et socialement. Les deux pays partagent un savoir-faire ancien et un attachement à la qualité des produits agricoles et agroalimentaires, et ils poursuivront les échanges dans le domaine des indications géographiques. Ils s'engageront, pour les échanges de produits agricoles et alimentaires, au respect des normes de sécurité sanitaire édictées par les organisations normatives internationales compétentes, sur la base de l'accord Sanitaire et Phytosanitaire de l'OMC.
- 9.5. Le Japon et la France approfondissent leur collaboration en matière de politiques visant à trouver des solutions pour les défis communs auxquels les pays développés sont confrontés :
- Dans les domaines de la santé, du travail et des affaires sociales, les deux Parties confirmeront leur coopération et leur collaboration par le biais d'un Séminaire bilatéral afin de mettre à l'étude des mesures concrètes;

- En poursuivant les Consultations franco-japonaises sur les politiques concernant les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) entre le Ministère du Redressement productif de la France et le Ministère des Affaires intérieures et des Communications du Japon, les deux pays renforceront leur coopération et collaboration dans ce domaine, dans le but notamment de promouvoir une croissance durable de l'économie et d'apporter des solutions aux questions sociales, grâce à l'utilisation des TIC;
- Concernant les politiques de la ville, des rivières et d'autres sujets concernés, qui comprennent la prévention des risques, les deux pays réaffirmeront leur intention de continuer et de renforcer le cadre des rencontres bilatérales sur les politiques de l'aménagement du territoire, de la gestion de l'eau, de la ville, ainsi que de la construction et du logement;
- Dans le domaine du transport, les deux pays renforceront leur coopération et leur collaboration bilatérale à travers notamment le renouvellement du Séminaire franco-japonais sur la mobilité durable.

Objectif n°10	Renforcer	la	coopération	scientifique	et
	technologiqu	ue			

- La France et le Japon feront évoluer en tant que de besoin le Comité conjoint mis en place sur la base de l'Accord de Coopération scientifique et technique entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République Française de 1991, afin d'en faire une instance dynamique de dialogue pour notre coopération associant des personnalités scientifiques, économiques et académiques ;
- Conscients du rôle de la science et de l'innovation technologique pour répondre aux défis communs aux pays développés et contribuer à la croissance, les deux pays encourageront leur coopération scientifique et technologique, notamment dans les domaines des nanotechnologies, des sciences et technologies numériques, de la ville et des transports intelligents, des énergies renouvelables, de la gestion des risques naturels, de la santé et du vieillissement en associant des partenaires industriels et académiques. Ils encourageront les échanges de chercheurs français et japonais structurés par des projets scientifiques dans les domaines d'intérêt identifiés conjointement, et approfondiront leur coopération au sein des projets internationaux tels que le projet ITER (réacteur thermonucléaire expérimental international);
- La France et le Japon développeront leurs partenariats en matière de coopérations scientifiques et technologiques dans les domaines océanographique et spatial.

Objectif n°11 Renforcer la coopération sur le nucléaire civil

La France et le Japon entretiennent une coopération dense et ancienne en matière de nucléaire civil, renforcé par la mise en place du comité franco-japonais sur l'énergie nucléaire institué par la Déclaration Conjointe des Premiers ministres français et japonais sur l'Energie Nucléaire et la Politique Energétique du 23 octobre 2011. Dans le cadre de ce comité franco-japonais, les deux pays approfondiront leur coopération dans les domaines suivants :

- échanges sur les stratégies et les politiques nucléaires nationales ;
- renforcement de la sûreté nucléaire : promotion de la coopération entre les autorités de sûreté nucléaire ; coordination des actions au sein des instances internationales concernées en matière de sûreté nucléaire ;
- gestion des conséquences de l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima Daï-ichi de Tokyo Electric Power Company (démantèlement de la centrale et décontamination);
- coopération sur le cycle du combustible/retraitement et recyclage du combustible usé et gestion des déchets ;
- recherche et développement en commun sur les réacteurs à neutrons rapides ;
- coopération industrielle, y compris dans les pays tiers (réacteur francojaponais Atméa-1 de troisième génération); chaine d'approvisionnement en équipements et services pour les réacteurs.

Objectif n°12	Développer les échanges sur la politique énergétique
	et le développement durable

- La France et le Japon poursuivront leur dialogue en matière de politique énergétique, mis en place à la suite de la Déclaration Conjointe des Premiers ministres français et japonais sur l'Energie Nucléaire et la Politique Energétique du 23 octobre 2011, en particulier sous l'angle de la transition énergétique : échanges approfondis sur le mix énergétique, la stratégie énergétique à long terme, et les mesures sectorielles de politique énergétique ;
- Ils promouvront les coopérations public-privé (énergies renouvelables, réseaux intelligents, etc.), et, en prenant comme modèle probant le projet de démonstrateur « Smart community » mené par NEDO et le Grand Lyon, élargiront les discussions aux coopérations industrielles pour favoriser les partenariats entre les entreprises françaises et japonaises, notamment dans le domaine de la ville intelligente;
- Les deux pays promouvront des échanges dans le domaine des énergies marines renouvelables ;
- La France et le Japon échangeront les meilleures pratiques sur l'efficacité énergétique et les économies d'énergie par un dialogue sur la promotion des mesures d'incitation (conférence franco-japonaise dans le domaine de la construction et du logement) et la poursuite des actions en cours (accord NEDO-ADEME);
- Les deux pays renforceront leurs échanges dans le domaine de l'économie circulaire.

Objectif	Intensifier les échanges sur les questions globales
n°13	

- 13.1. La France et le Japon approfondiront leurs échanges sur les questions de gouvernance économiques et financières mondiales et poursuivront une coopération étroite sur les sujets d'intérêt conjoint dans les enceintes du G8, du G20, du FMI, de l'OMC et de l'OCDE :
 - La France et le Japon accordent la priorité à la croissance, à la création d'emplois, à la stabilité financière et au renforcement de la gouvernance financière internationale. Ils défendront au sein du G20 et dans les enceintes concernées une coordination étroite des politiques économiques afin de rétablir les conditions d'une croissance forte, durable et équilibrée. Ils poursuivront tous deux les réformes structurelles et l'assainissement des finances nécessaires pour une croissance durable. Ils plaideront auprès de leurs partenaires pour que tous les Etats disposant de marges de manœuvre soutiennent la demande mondiale. Les efforts conjoints de la France et du Japon en vue d'un système financier international plus stable seront poursuivis, à travers le FMI, etc.;
 - -La France et le Japon soutiendront les travaux de l'OCDE relatifs à l'érosion de la base d'imposition et au transfert de bénéfices, ainsi que les travaux entrepris dans le cadre du G8 et G20, en matière de lutte contre l'évasion fiscale et de prévention d'une concurrence fiscale entraînant un nivellement par le bas de l'assiette de l'impôt sur les sociétés. Ils encouragent l'élaboration d'un standard international d'échange automatique d'information en matière fiscale. Ils soutiennent l'action du G20 visant à améliorer la transparence internationale en matière fiscale en incitant tous les pays et territoires ou juridictions à signer la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale;
 - Les deux pays restent engagés pour une mise en œuvre coordonnée et cohérente des réformes financières menées par le Conseil de stabilité financière, selon les orientations G20 ;
 - La France et le Japon procèderont à des consultations sur les affaires liées aux pays émergents discutées dans le cadre de l'OCDE et d'autres organismes (aide au développement, insertion dans les échanges commerciaux et investissements internationaux, etc.). Ils mèneront, le cas échéant, des actions conjointes auprès de ces pays. Ils favoriseront une plus grande participation des pays émergents aux débats multilatéraux.
- 13.2 La France et Japon approfondiront leur coopération en matière de développement :
 - La France et le Japon intensifieront leur dialogue dans le cadre de la préparation des objectifs post 2015 pour le développement. Ils accorderont une attention particulière à la sécurité humaine, la résilience, les sociétés

inclusives, la croissance durable et la dignité humaine. Le Japon et la France encourageront la couverture universelle de santé en prenant ensemble l'initiative concernant les actions sur la santé au sein de la communauté internationale ;

- Les deux pays essayeront de réactiver le dialogue sur le développement, associant en tant que de besoin l'AFD et la JICA. La France et le Japon sur la base de leurs actions conjointes en Asie s'efforceront de mettre en place des projets concrets en Afrique dans le domaine de la sécurité alimentaire. Ils élaboreront un projet conjoint pour faciliter la production rizicole dans la vallée du fleuve Sénégal, qui pourrait servir d'exemple pour d'autres pays de la région. Par ailleurs, les deux pays travailleront pour améliorer l'efficacité et la durabilité des projets, en mettant en œuvre, par exemple, l'évaluation conjointe des projets relatifs à la lutte contre le changement climatique et le respects des normes environnementales et sociales ;
- La France et le Japon promouvront, dans le cadre du CAD de l'OCDE, du G8 et du G20, l'amélioration de l'efficacité de l'aide et de la transparence (dont le soutien en faveur de l'Initiative pour la transparence des industries extractives) et la responsabilité sociale et environnementale du secteur extractif, particulièrement dans les pays en voie de développement;
- Ils s'attacheront à ce qu'une meilleure représentation du continent africain soit assurée au sein du G8 et du G20.
- Les deux pays se félicitent des résultats positifs de la TICAD V, importants pour l'avenir de l'Afrique, et ont convenu de les porter à l'attention du sommet du G8 à Lough Erne.

13.3. La France et le Japon uniront leurs efforts pour garantir la sécurité alimentaire :

- La France et le Japon poursuivront leurs efforts communs en vue d'une meilleure gouvernance de la sécurité alimentaire mondiale. Afin d'assurer la sécurité alimentaire mondiale, ils réaffirment l'importance des recherches sur la productivité agricole et des investissements pour le développement, et à titre préliminaire, ils appuieront l'Initiative internationale de recherche pour l'amélioration du blé (céréale la plus cultivée à travers le monde), lancée en septembre 2011 en France. Ils soutiendront la lutte contre la volatilité des prix des produits agricoles à travers la mise en œuvre des initiatives engagées dans le cadre du G20 telles que l'AMIS et les PRAI, pour renforcer les organisations d'information, de régulation et d'investissements agricoles. Ils participeront et contribueront de manière active aux discussions et aux travaux relatifs à la sécurité alimentaire mondiale au sein de l'OCDE;
- La France et le Japon pourront mutualiser leurs efforts en faveur des agricultures familiales et des producteurs les plus vulnérables,

- particulièrement dans le cadre de l'Année 2014, déclarée par les Nations unies année internationale de l'agriculture familiale;
- Les deux pays s'attacheront à promouvoir la mise en œuvre des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (VGGT) adoptées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA 11mai 2012). Dans le cadre du CSA, ils travailleront à l'élaboration de principes d'investissements agricoles responsables, tenant compte des PRAI proposés par le Japon et mis au point par la FAO, le FIDA, la CNUCED et la Banque Mondiale.
- 13.4. La France et le Japon contribueront à la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité :
 - Le Japon soutient la candidature française pour l'accueil en 2015 de la COP21. Les deux pays prendront l'initiative de propositions en vue d'un accord en 2015 quant à un nouveau cadre international efficace et impartial et auquel tous les pays, y compris les grands émetteurs, participent;
 - La France et le Japon encourageront l'ensemble de la communauté internationale, notamment au sein du G8 et du G20, à prendre les mesures nécessaires en matière d'atténuation durant la période pré-2020, qu'elles interviennent dans le cadre de la convention-cadre ou en dehors de celleci ;
 - Les deux pays assureront, sur la base des évaluations scientifiques disponibles, la préservation à long terme ainsi que l'utilisation durable des ressources pour la pêche, notamment dans le cadre des organisations régionales de gestion des pêches.
 - Ils mettront en œuvre des actions conjointes pour la préservation des écosystèmes sensibles et des récifs coralliens.
 - La France et le Japon joindront leurs efforts pour que l'agriculture, notamment, puisse apporter une contribution positive au maintien de la biodiversité. Les deux pays encourageront les actions visant à promouvoir une agriculture moderne, respectueuse des écosystèmes, à l'exemple de l'initiative Satoyama au Japon ou de la Transition écologique en France.

Coopération culturelle et échanges de personnes

Objectif n°14 | Consolider la coopération culturelle franco-japonaise

- La France et le Japon travailleront au renforcement de leur coopération, fondé sur l'accord culturel de 1953, par la mise en œuvre de la déclaration conjointe relative à la culture du 7 juin 2013 ;
- Les deux pays feront la promotion des échanges et des partenariats francojaponais à travers les actions menées par leurs organismes culturels, la Fondation du Japon, d'une part, et l'Institut Français du Japon, d'autre part, promoteurs de la culture japonaise en France et de la culture française au Japon, en collaboration avec les institutions culturelles comme les musées, théâtres ou les structures artistiques des deux pays ; ils accorderont une attention particulière aux échanges en direction des jeunes générations ;
- La France et le Japon conviennent de l'importance d'un renforcement de leur dialogue sur leurs politiques culturelles à l'ère numérique, dans l'objectif de stimuler l'économie de la création et le développement des offres et services culturels ;
- La France et le Japon soutiendront la coopération culturelle entre les collectivités territoriales en s'appuyant sur les organismes culturels et associations de collectivités territoriales existantes ;
- Les deux pays encourageront l'organisation d'évènements et de coopérations culturels au Japon comme en France, ils s'attacheront à approfondir cette dynamique dans tous les domaines : arts visuels, de la scène ou numériques, musiques classiques, contemporaines ou actuelles, littérature et manga/bande dessinée, arts traditionnels, métiers d'art, coopérations et échanges éducatifs et intellectuels, cinéma et télévision, gastronomie. Les deux pays, qui possèdent une culture de la gastronomie très riche, approfondiront leur coopération dans ce domaine en encourageant les échanges humains ;
 - La France et le Japon s'attacheront, à travers le développement de projets conjoints et la mise à disposition de leurs infrastructures respectives, à la promotion des cultures française et japonaise en pays tiers.

Objectif n°15	Renforcer la	coopération	linguistique,	éducative	et
	universitaire				

- Les deux pays s'efforceront d'augmenter de façon soutenue les échanges croisés d'étudiants et de chercheurs, et développeront les programmes de bourses, (en tant que de besoin par la recherche de cofinancements par l'une ou l'autre partie), et les partenariats entre les établissements d'enseignement supérieur des deux pays. Ils s'efforceront d'élaborer un programme d'actions en vue d'une coopération renforcée entre les établissements d'enseignement supérieur des deux pays. Dans ce cadre, ils encourageront l'échange d'information et la coopération entre les institutions concernées dans le but de développer la reconnaissance mutuelle des diplômes d'enseignement supérieur. Ils s'efforceront de faciliter la délivrance de visas pour les étudiants;
- La France et le Japon s'efforceront de mettre en œuvre les moyens nécessaires, incluant un arrangement éducatif bilatéral, pour favoriser l'enseignement de la langue du partenaire, notamment par le réseau Colibri d'échanges scolaires et de sections bilingues;
 - Les deux pays assureront une promotion active de leurs systèmes d'enseignement supérieur respectifs et encourageront leurs établissements à développer les partenariats assurant une mobilité de qualité.

Objectif n°16 | Promouvoir les échanges de personnes

- La France et le Japon tiendront un dialogue régulier en matière de tourisme, auquel participeront les différents organismes de tourisme concernés, y compris du secteur privé. Ils œuvreront au renforcement des échanges touristiques entre les deux pays à travers les collectivités territoriales et les organismes chargés de la promotion du tourisme dans les deux pays. La France et le Japon prendront les mesures pertinentes, notamment en faveur de la diversification des destinations touristiques des deux pays ;
- Les deux pays renforceront leurs efforts sur la promotion des échanges touristiques, notamment au moyen d'une campagne de promotion touristique commune, et par la tenue de manifestations touristiques ;
 - Les deux pays développeront les échanges sportifs. Ils promouvront l'image et la place de la France et du Japon sur la scène sportive internationale. La France prend note de la candidature intéressante de Tokyo aux Jeux olympiques et paralympiques en 2020.

Objectif n°17 | Approfondir la coopération décentralisée

- La France et le Japon renforceront leur coopération décentralisée en facilitant les partenariats, les jumelages et les réseaux d'informations entre les autorités locales et régionales. Les deux pays s'efforceront de maximiser les retombées de la coopération décentralisée pour les entreprises françaises et japonaises. Les actions pourront couvrir tous les champs de compétence des collectivités territoriales en matière de développement durable et économique: aménagement du territoire, environnement, énergies renouvelables, transports, culture, tourisme, échanges universitaires, études scientifiques, échanges scientifiques et économiques, prévention des risques liés aux catastrophes naturelles;
- Les deux pays s'efforceront, en amont des 4èmes Rencontres francojaponaises de la coopération décentralisée qui se tiendront en 2014 à Takamatsu, de favoriser les échanges entre collectivités françaises et japonaises par l'intermédiaire d'organismes tels que CLAIR et CUF (mise en place d'un comité de pilotage, création d'un site d'information);
- La France et le Japon poursuivront leur soutien aux actions menées par les collectivités territoriales dans le cadre de la reconstruction de la région du Tohoku, en particulier dans les secteurs des énergies renouvelables, de l'urbanisme et de la prévention des risques liés aux catastrophes naturelles.

Objectif n°18 Développer la coopération en matière familiale

- La France et le Japon développeront le dialogue sur les conflits engendrés par les déplacements illicites d'enfants et ceux relatifs aux droits de garde et droits de visite. Les deux pays poursuivront les consultations régulières au sein du Comité de consultation franco-japonais sur l'enfant au centre d'un conflit parental. Ils œuvreront à la qualité de la coopération entre les futures Autorités centrales française et japonaise après l'adhésion du Japon à la Convention de la Haye sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants de 1980.